Communication syndicale mensuelle

NOVEMBRE 2023

AU SOMMAIRE :

1- Déclaration CSE de Novembre
2- ASC 2024 : Le changements c'est maintenant
3- Calendrier UNSA 2024
4- Bulletin d'adhésion UNSA

Aïcha ALHAMID
Technicienne MELUN

Jean René CRÉTAL
Chauffeur Versailles

Sophie LESOURD
Technicienne EVRY
Trésorière adjointe du CSE

Atila BAYRAKTAR
Technicien BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT

Fabienne BIREN
Technicienne AVICENNE
Secrétaire du CSE

Antoine CABAIL
Technicien HEGP
Trésorier du CSE

Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES

Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH

Tous vos élus UNSA vous remercie pour votre confiance !

Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY

Stéphane MAILLARD
Technicien AVICENNE
Représentant syndical

Séverine DRAPIER
Technicienne
Robert Debré

Blandine MIGNEN
Médecin collecte
CROZATIER

Laetitia SOLER
Infirmière
EPDI PONTOISE

Fouzi ZITOUNI
Chauffeur
Ivry sur Seine

Sophie SCHNADERER
Technicienne AVICENNE

Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont soutenu par leur vote !

Grâce à vous et aux votes UNSA dans les régions, l'UNSA devient représentatif au National.
Nous allons négocier les accords qui vous seront plus favorables.
Grâce à vos votes UNSA, vos élus vont poursuivre la modernisation des activités sociales et culturelles

Communication syndicale mensuelle

NOVEMBRE 2023

Déclaration CSE de Novembre :

Nous espérons que ce mandat se construise sur des bases nouvelles d'échanges et d'écoute mutuelle sans porter un regard suspicieux sur les salariés mais un regard bienveillant gage de respect pour ce personnel méritant qui est en mal de reconnaissance face à une direction qui a fait abstraction de l'humain pour se concentrer sur la production et les bénéfices.
Nous vous remercions de tenir compte de la nouvelle mandature pour reprendre les différentes informations relatives aux projets déjà initiés
Les nouveaux élus vont prendre connaissance des projets qui émergent pour 2024 avec le plan plasma comme fil conducteur, l'organisation des JO à Paris qui va impacter très fortement l'organisation de tous les services à l'EFS et mettre à contribution les salariés qui devront assurer une mobilisation, une présence en prévision d'un plan blanc durant les vacances d'été.
Ces jeux auront des répercussions sur le travail des salariés notamment en raison de la saturation des réseaux de transports (12 millions de touristes attendus), des difficultés de circulation.
Un dialogue social sera nécessaire au plus près des agents, sur l'information qui doit leur être donnée par anticipation.
De nombreux efforts voire sacrifices vont être demandés, les remerciements de la direction, les plus sincères et les mieux exprimés devront au préalable être accompagnés de mesures compensatoires, salariales et/ou sous forme de bonus de récupération de CP.
Le décret n°2023-1022 relatif à la qualification de certains personnels de l'EFS a été publié le 5 novembre, ce décret tant attendu par l'EFS va impacter les responsabilités de toute l'équipe de prélèvement.
Les points de vue divergent chez les superviseurs quant à l'extension de la TMC ST vers TMC aphérèse.
Certains ne souhaitent pas s'engager dans la TMC aphérèse, d'autres veulent bien avec une reconnaissance salariale supplémentaire et pour d'autres, c'est une formation supplémentaire, etc.
A l'UNSA nous souhaitons à minima, le respect du volontariat et un avenant tenant compte de cette évolution.
Pour la reconnaissance salariale, nous estimons qu'elle doit être envisagée globalement pour tous les acteurs du prélèvement car cette responsabilité sera accrue sur les 3 niveaux d'IDE.
Et surtout nous souhaitons un meilleur encadrement du projet qui n'a de cesse d'évoluer pour s'adapter aux besoins de l'EFS, mais en s'éloignant des conditions de départ pour lesquelles les premiers superviseurs se sont engagés.
Aucune formation spécifique à la TMC aphérèse et aucune séance de prélèvement d'aphérèse en TMC ne doivent avoir lieu tant que le dialogue social n'est pas terminée, la suppression des 2 ans de pratique à l'EFS pour la supervision, soulève la problématique de la formation accélérée du personnel pour l'habiliter sous la pression de produire du plasma. Il sera nécessaire d'inclure un avenant au contrat et un droit aux remords pour les anciens contrats EPDI et supervision.
D'ailleurs, le personnel ne comprend pas pourquoi la revalorisation salariale promise pour 2023 n'a pas eu lieu à contrario du personnel de la fonction publique augmenté en juillet 23.
Un espoir pourrait se profiler pour l'EFS, en effet, le 25 octobre 2023, la Première ministre Elisabeth Borne a engagé, sur la base de l'article 49.3 de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur la partie "recettes 2024" du PLFSS.(projet de loi de financement de la sécurité sociale) intégrant le budget de l'EFS, le montant de l'enveloppe serait de 100M€ pour l'EFS, hors plan plasma et bio production non inclus dans cette enveloppe.
Mr Pascal MOREL, directeur de la recherche et de la valorisation et responsable PSL depuis 2020, qui a pris la présidence de l'EFS par intérim jusqu'à la nomination de Frédéric PACOUD, en passe de présider le conseil d'administration de l'EFS fin novembre nous a affirmé être conscient des contraintes budgétaires, impliquant une réévaluation nécessaire du budget de l'EFS en 2024.
La contrepartie en terme de production ne devra pas laisser place aux dérives sur les conditions de travail dans leur ensemble, notre mission d'élus sera essentielle pour garantir le respect des salariés et pour contribuer à un meilleur équilibre, une meilleure conciliation vie pro/vie privée.

.

A L'UNSA ON S'OCCUPE DE MOI !

Communication syndicale mensuelle

NOVEMBRE 2023

Le changement c'est maintenant !

Dès le 1er Janvier 2024 :

LES ASC Activités Sociales et Culturelles :

Pour les familles recomposées :
Les enfants du conjoint pourront bénéficier de la billetterie, des voyages, week-ends, chèque Noël... s'ils sont déclarés sur l'avis d'imposition du salarié (en cas de remariage) ou sur celui du conjoint avec la même adresse fiscale.
Pour les salariés concernés, il sera nécessaire de mettre à jour votre dossier sur le site ceefsidf.

Pour les célibataires:
Les salariés célibataires auront droit à 2 billets zoo, parcs d'attraction, concerts, spectacles...

Nouveau choix de billetterie Disney :

Billet FLEX à 55€, valable toute l'année sur les 2 parcs.

ou

Billet ECO à 40€, valable sur les 2 parcs, uniquement en semaine et selon un calendrier.

Vous ne pouviez pas avoir de chèques vacances si vous aviez bénéficié d'une ou plusieurs locations, séjours pour un montant avant subvention de 600€, ce plafond est relevé à 800€.

Fini les chèques, place au paiement généralisé par prélèvement SEPA en 1 ou 2 ou 3 fois au choix du salarié

CALENDRIER 2024

A L'UNSA ON S'OCCUPE DE MOI !

Pour nous contacter, une seule adresse :
efs@unsa.org

JANVIER

LUN	1	JOUR DE L'AN	01
MAR	2		
MER	3		
JEU	4		
VEN	5	Date limite demande RH RTT RCV/R	
SAM	6		
D	7		
LUN	8		02
MAR	9		
MER	10		
JEU	11		
VEN	12		
SAM	13		
D	14		
LUN	15		03
MAR	16		
MER	17		
JEU	18		
VEN	19		
SAM	20		
D	21		
LUN	22		04
MAR	23		
MER	24		
JEU	25		
VEN	26		
SAM	27		
D	28		
LUN	29		05
MAR	30		
MER	31	CP à poser avant le 01/02/24	

FÉVRIER

JEU	1	CP à poser avant le 01/02/24	
VEN	2	Distribution des plannings	
SAM	3		
D	4		
LUN	5		06
MAR	6		
MER	7		
JEU	8		
VEN	9		
SAM	10		
D	11		
LUN	12		07
MAR	13		
MER	14		
JEU	15		
VEN	16		
SAM	17		
D	18		
LUN	19		08
MAR	20		
MER	21		
JEU	22		
VEN	23		
SAM	24		
D	25		
LUN	26		09
MAR	27		
MER	28	Date limite de réponse CP	
JEU	29		

MARS

VEN	1	Date limite demande RH RTT RCV/R	
SAM	2		
D	3		
LUN	4		10
MAR	5		
MER	6		
JEU	7		
VEN	8		
SAM	9		
D	10		
LUN	11		11
MAR	12		
MER	13		
JEU	14		
VEN	15		
SAM	16		
D	17		
LUN	18		12
MAR	19		
MER	20		
JEU	21		
VEN	22		
SAM	23		
D	24		
LUN	25		13
MAR	26		
MER	27		
JEU	28		
VEN	29	Distribution des plannings	
SAM	30		
D	31	PÂQUES	

AVRIL

LUN	1	L. DE PÂQUES	14
MAR	2		
MER	3		
JEU	4		
VEN	5		
SAM	6		
D	7		
LUN	8		15
MAR	9		
MER	10		
JEU	11		
VEN	12		
SAM	13		
D	14		
LUN	15		16
MAR	16		
MER	17		
JEU	18		
VEN	19		
SAM	20		
D	21		
LUN	22		17
MAR	23		
MER	24		
JEU	25		
VEN	26	Date limite demande RH RTT RCV/R	
SAM	27		
D	28		
LUN	29		18
MAR	30		

MAI

MER	1	FÊTE DU TRAVAIL	
JEU	2		
VEN	3		
SAM	4		
D	5		
LUN	6		19
MAR	7		
MER	8	VICTOIRE 1945	
JEU	9	ASCENSION	
VEN	10		
SAM	11		
D	12		
LUN	13		20
MAR	14		
MER	15		
JEU	16		
VEN	17		
SAM	18		
D	19	PENTECÔTE	
LUN	20	L. PENTECÔTE	21
MAR	21		
MER	22		
JEU	23		
VEN	24	Distribution des plannings	
SAM	25		
D	26	Fêtes des mères	
LUN	27		22
MAR	28		
MER	29		
JEU	30		
VEN	31	CP à poser avant le 01/06/24	

JUIN

SAM	1	CP à poser avant le 01/06/24	
D	2		
LUN	3		23
MAR	4		
MER	5		
JEU	6		
VEN	7		
SAM	8		
D	9		
LUN	10		24
MAR	11		
MER	12		
JEU	13		
VEN	14	JMDS	
SAM	15		
D	16	Fête des Pères	
LUN	17		25
MAR	18		
MER	19		
JEU	20		
VEN	21	Date limite demande RH RTT RCV/R et 1/2 journée rentrée scolaire	
SAM	22		
D	23		
LUN	24		26
MAR	25		
MER	26		
JEU	27		
VEN	28		
SAM	29		
D	30	Date limite de réponse CP	

Période de vacances	date limite de pose de CP	date limite de réponse
Du 01/06/24 au 30/09/24	01/02/2024	28/02/2024
Du 01/10/24 au 31/01/25	01/06/2024	30/06/2024
Du 01/02/25 au 31/05/25	01/10/2024	31/10/2024

ZONE A: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
ZONE C: Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

P1	du dimanche 24 décembre 2023 au samedi 17 Février 2024
P2	du dimanche 18 février 2024 au samedi 13 Avril 2024
P3	du dimanche 14 Avril 2024 au samedi 8 Juin 2024
P4	du dimanche 9 Juin 2024 au samedi 3 Août 2024

CALENDRIER 2024

A L'UNSA ON S'OCCUPE DE MOI !

Pour nous contacter, une seule adresse :
efs@unsa.org

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
LUN	1	27	JEU	1		D	1		MAR	1	CP à poser avant le 01/10/24	VEN	1	TOUSSAINT	D	1	
MAR	2		VEN	2		LUN	2	Rentrée scolaire 36	MER	2		SAM	2		LUN	2	49
MER	3		SAM	3		MAR	3		JEU	3		D	3		MAR	3	
JEU	4		D	4		MER	4		VEN	4		LUN	4	45	MER	4	
VEN	5		LUN	5	32	JEU	5		SAM	5		MAR	5		JEU	5	
SAM	6		MAR	6		VEN	6		D	6		MER	6		VEN	6	Date limite demande RH RTT RCV/R
D	7		MER	7		SAM	7		LUN	7	41	JEU	7		SAM	7	
LUN	8	28	JEU	8		D	8		MAR	8		VEN	8	Distribution des plannings	D	8	
MAR	9		VEN	9		LUN	9	37	MER	9		SAM	9		LUN	9	50
MER	10		SAM	10		MAR	10		JEU	10		D	10		MAR	10	
JEU	11		D	11		MER	11		VEN	11	Date limite demande RH RTT RCV/R	LUN	11	ARMISTICE 1918 46	MER	11	
VEN	12		LUN	12	33	JEU	12		SAM	12		MAR	12		JEU	12	
SAM	13		MAR	13		VEN	13	Distribution des plannings	D	13		MER	13		VEN	13	
D	14	FÊTE NATIONALE	MER	14		SAM	14		LUN	14	42	JEU	14		SAM	14	
LUN	15	29	JEU	15	ASSOMPTION	D	15		MAR	15		VEN	15		D	15	
MAR	16		VEN	16	Date limite demande RH RTT RCV/R	LUN	16	38	MER	16		SAM	16		LUN	16	51
MER	17		SAM	17		MAR	17		JEU	17		D	17		MAR	17	
JEU	18		D	18		MER	18		VEN	18		LUN	18	47	MER	18	
VEN	19	Distribution des plannings	LUN	19	34	JEU	19		SAM	19		MAR	19		JEU	19	
SAM	20		MAR	20		VEN	20		D	20		MER	20		VEN	20	
D	21		MER	21		SAM	21		LUN	21	43	JEU	21		SAM	21	
LUN	22	30	JEU	22		D	22		MAR	22		VEN	22		D	22	
MAR	23		VEN	23		LUN	23	39	MER	23		SAM	23		LUN	23	52
MER	24		SAM	24		MAR	24		JEU	24		D	24		MAR	24	
JEU	25		D	25		MER	25		VEN	25		LUN	25	48	MER	25	NOËL
VEN	26		LUN	26	35	JEU	26		SAM	26		MAR	26		JEU	26	
SAM	27		MAR	27		VEN	27		D	27		MER	27		VEN	27	
D	28		MER	28		SAM	28		LUN	28	44	JEU	28		SAM	28	
LUN	29	31	JEU	29		D	29		MAR	29		VEN	29		D	29	
MAR	30		VEN	30		LUN	30	CP à poser avant le 01/10/24 40	MER	30		SAM	30		LUN	30	01
MER	31		SAM	31					JEU	31	Date limite de réponse CP				MAR	31	

Période de vacances	date limite de pose de CP	date limite de réponse
Du 01/06/24 au 30/09/24	01/02/2024	28/02/2024
Du 01/10/24 au 31/01/25	01/06/2024	30/06/2024
Du 01/02/25 au 31/05/25	01/10/2024	31/10/2024

ZONE A: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
ZONE B: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
ZONE C: Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

P4	du dimanche 9 Juin 2024 au samedi 3 Août 2024
P5	du dimanche 4 Août 2024 au samedi 28 Septembre 2024
P6	du dimanche 29 Septembre 2024 au samedi 23 Novembre 2024
P7	du dimanche 24 novembre 2024 au samedi 18 janvier 2025

Prenez une ASSURANCE pour l'avenir

Rejoignez l'UNSA – EFS

Notre établissement est en pleine mutation. Plus que jamais, il est primordial d'avoir une visibilité et de mieux connaître les projets de l'EFS.

Pour être régulièrement informé(e) sur l'actualité de l'Établissement, connaître vos droits, bénéficier de conseils juridiques, échanger avec notre équipe sur vos conditions de travail, donner votre avis sur les projets et les négociations en cours :

ADHÉREZ à
UN SYNDICAT de PROXIMITÉ
INDÉPENDANT et AUTONOME

L'**UNSA** décide et s'organise
de façon **autonome** au sein de l'EFS.
Nos positions et nos actions sont prises uniquement dans l'intérêt du personnel, **indépendamment** de tout parti politique. Nous défendons les droits de tous les salariés de l'EFS, que vous soyez de droit public ou de droit privé, **en proximité constante** avec vous, attentifs à vos conditions de travail et en tenant compte de vos attentes.

Contacts : Déléguées Syndicales Centrales UNSA EFS
Sylvie DUPRESSOIR – Tél : 06.29.92.76.34 / Leila HAISE – Tél : 06.19.62.77.60
UNSA EFS Mail : efs@unsa.org
Délégués syndicaux région Ile de France:
Fabienne BIREN- Tél : 06.63.18.56.37/ Atila BAYRAKTAR- Tél :06.16.22.57.18

L'adhésion est **confidentielle**. Son montant est de **80 € par an**, **soit 27,20€ par an, après 66 % de déduction fiscale**. Possibilité de payer en 1 ou 2 fois.

Pour un paiement par virement, contactez-nous par mail : **efs@unsa.org**

Envoyez ce bulletin et votre chèque à l'ordre de UNSA-Santé & Sociaux à :
Cindy VOINSON
Trésorière Nationale Adjointe UNSA Santé & Sociaux Publics & Privé
1 rue des coupeurs 70600 OYRIERES

✂----------

ÉTABLISSEMENT : EFS région . . . . . . **Adhésion : 80 EUROS**

Adhésion valable 365 jours à compter de la date de dépôt du chèque

Nom : . . . . . **Prénom :** . . . . . .

Adresse personnelle. . . . . Ville : . . . . . .

Code postal : . . . . . .

.. /.. /.. /.. /..

Email personnel: . . . . . .@ . . . .

Site concerné : . . . . . Fonction : . . . . . .

Je me porte candidat aux prochaines élections professionnelles pour représenter les salariés de ma région : OUI / NON

DATE : . . . . . 20 . .